



## Livret d'accueil

## **CISELL**

## Accompagnement MECS - MNA

Maison d'Enfants à Caractère Social Mineurs Non Accompagnés

> Place de l'Europe 09300 LAVELANET

**2**: 05.61.01.03.01

■ : cisell@apajh09.asso.fr

#### LE MOT DE BIENVENUE

Bonjour et bienvenue,

Vous intégrez aujourd'hui la Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) du CISELL, structure de l'APAJH 09 à Lavelanet.

Vous n'avez peut-être pas complètement choisi d'y être mais il est important que votre séjour dans l'établissement se déroule du mieux possible afin de le mettre à profit maintenant et pour votre avenir.

Avec vous, votre famille selon la situation et l'ensemble de l'équipe nous allons définir les axes essentiels à mettre en place et à travailler afin de pouvoir réaliser vos projets futurs.

Ce livret vous présente la structure et l'association ainsi que les bases de leur organisation et fonctionnement.

Avec ce livret, il vous sera remis le règlement de fonctionnement et la charte des droits et devoirs des personnes accueillies.

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez des questions sur l'ensemble de ces documents.

Nous nous appliquerons à être à l'écoute de vos besoins et à adapter notre accompagnement à votre situation et vos objectifs.

La Direction

## **SOMMAIRE**

LE MOT DE BIENVENUE	3
PRESENTATION DE L'APAJH 09	5
Valeurs de l'APAJH 09	6
Organisation associative	7
Implantation géographique	8
INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE	9
Présentation de la structure	10
Situation géographique du Cisell et de la Mecs	
Présentation des professionnels	
Prestations de la structure	13
INFORMATIONS CONCERNANT_LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	16
Modalités d'admission	
Pièces à fournir lors de l'admission	
Conditions d'accès au dossier	18
Assurances – mutuelle	19
Conditions d'accueil des proches	19
Continuité de l'accompagnement	20
Recours à un médiateur	22
Coordonnées utiles	23

## Première partie

## PRESENTATION DE L'APAJH 09





Créée en 1968 à l'initiative de citoyens militants de l'Education Nationale sensibilisés au problème des handicaps et de l'exclusion, l'Association fonde son action à partir de trois valeurs fortes.

#### **LAÏCITE**

Reconnaitre le caractère universel et positif de la différence dans toute sa réalité humaine et sociale.

#### **CITOYENNETE**

Défendre les droits fondamentaux de l'individu et l'application des valeurs de la République.

#### **SOLIDARITE**

Le handicap, en tant que donnée pouvant s'inscrire à tout moment d'une vie et en tant que conséquence de l'interaction de l'individu avec son environnement, est l'affaire de tout homme et de toute femme.

L'APAJH s'est donnée pour objectifs de promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap, d'œuvrer pour leur épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale, quels que soient la nature et le degré du handicap et ceci à tous les âges de la vie.

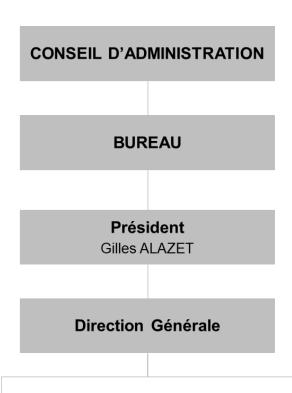


#### **ORGANISATION ASSOCIATIVE**

L'APAJH 09 est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Le Conseil d'Administration définit la politique associative.

Un Bureau est désigné pour s'assurer de la mise en application des actions directives de fonctionnement.

La Direction Générale est le lien entre les décisions politiques et l'organisation et la vie des établissements et services.



#### **SERVICES OPERATIONNELS**

OPS Cap Emploi - PAS
CISELL
Entreprise Adaptée
ESAT
Etablissement d'Accueil Médicalisé
Foyers d'Accueil Médicalisé
Foyers d'Hébergement
Foyer Occupationnel
IME – ITEP
SAVS – SAMSAH – SISPAH
SESSAD – PCPE

SMPM

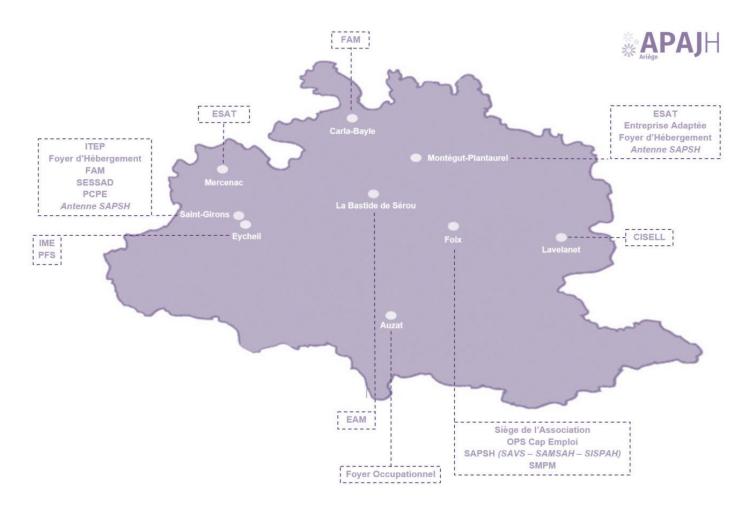
#### **SERVICES FONCTIONNELS**

Comptabilité
Contrôle de gestion
Documentation
Gestion Patrimoine
Informatique
Qualité Sécurité Environnement
Ressources Humaines
Secrétariat

# **Q**

#### **IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE**

L'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Ariège (APAJH 09) compte 17 établissements et services implantés sur le département.



CISELL: Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange

EAM: Etablissement d'Accueil Médicalisé

**ESAT**: Etablissement et Service d'Aide par le Travail

FAM: Foyer d'Accueil Médicalisé
IME: Institut Médico-Educatif

ITEP: Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

**OPS**: Organisme de Placement Spécialisé

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PFS: Placement Familial Spécialisé

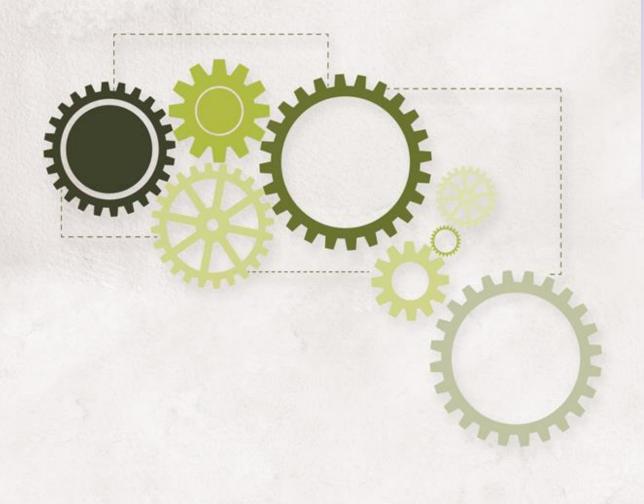
**SAMSAH**: Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés **SAPSH**: Service d'Accompagnement pour Personnes en Situation de Handicap

SAVS: Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SISPAH: Service d'Insertion Socio-Professionnel pour Adultes Handicapés

**SMPM**: Service Mandataire à la Protection des Majeurs **SESSAD**: Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile Deuxième partie

## INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE



#### PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le CISELL (Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange) a été créé le 3 juillet 1989.

Il se compose de cinq services :

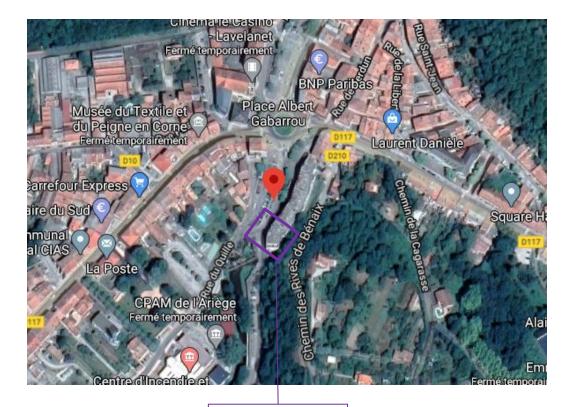
- Une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) avec un agrément de 5 places ;
- Un accompagnement de **Mineurs Non Accompagnés (MNA)** avec un agrément de 30 places ;
- Une résidence sociale avec un agrément de 4 places ;
- Un service de suivi extérieur avec un agrément de 2 places;
- Un appui technique au placement familial (droit de visite médiatisé) avec un agrément de 14 situations.

#### Les responsables sont :

- Madame Lucie ETTER, Directrice;
- Madame Jennifer SOUBIES, Chef de service.



#### SITUATION GEOGRAPHIQUE DU CISELL ET DE LA MECS



**CISELL-MECS** 

L'établissement fonctionne dans différents locaux répartis comme décrit ci-dessous.

L'établissement « siège » est situé à Lavelanet au sein d'un immeuble dont il est propriétaire. Il se constitue comme par 3 entrées :

- La 1ère entrée dessert les locaux administratifs ;
- La 2ème entrée, l'hébergement ;
- La 3ème entrée, le service de droit de visite.

Les locaux collectifs du CISELL ne sont pas soumis à une réglementation particulière quant à leur accès, mais leur utilisation doit correspondre à leur vocation.

Les lieux « privés » et de « travail » sont soumis à une autorisation d'accès préalable accordée par un membre du personnel.

#### L'hébergement des mineurs :

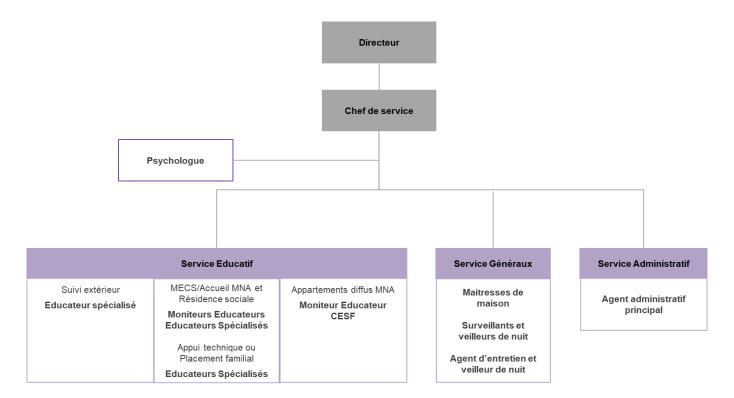
- Est réalisé à la fois sur Lavelanet et sur des appartements diffus situés à Mercus-Garrabet (appartement de type T4 et d'un de type T5) ainsi qu'à Tarascon-sur-Ariège (appartement de type T5).
- Cinq mineurs sont accueillis en famille « parrainante ».

#### L'hébergement des majeurs :

• Est proposé sur Lavelanet dans un appartement de type T4 en location.



#### PRESENTATION DES PROFESSIONNELS



Le rôle des professionnels de la structure :

- **Directeur Adjoint :** Assure le bon fonctionnement de l'établissement au niveau de l'animation, du management, de la gestion technique, de l'administration et la gestion, de la sécurité et de la législation en vigueur.
- Chef de service: Pilote l'ensemble des équipes éducatives et est garant de l'accompagnement et de la bonne prise en charge des jeunes accueillis à tous les niveaux.
- Agent administratif principal: Assure le secrétariat de l'établissement, le traitement du courrier, la gestion des dossiers individuels, le contrôle des documents officiels et la préparation du travail du directeur adjoint.
- **Psychologue :** Soutient les jeunes accueillis, coordonne le travail avec les partenaires extérieurs et apporte un appui à l'ensemble de l'équipe.
- Educateur spécialisé: Assure l'accompagnement des jeunes (mineurs et majeurs) au quotidien par le suivi et la mise en œuvre d'actions éducatives, d'animation, et d'organisation à la vie quotidienne. Il assure les suivis extérieurs et le lien avec les familles.
- Moniteur éducateur: Assure l'accompagnement des jeunes (mineurs et majeurs) au quotidien par le suivi et la mise en œuvre d'actions éducatives, d'animation, et d'organisation à la vie quotidienne.

- CESF (Conseillère en Economie Sociale et Familiale): Accompagne la prise en charge sociale et administrative des jeunes accompagnés.
- Maîtresse de maison: A une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie: entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères, courses...
- Veilleur de nuit : Assure une veille active des jeunes accompagnés et des bâtiments pendant la nuit.
- Agent d'entretien : Assure l'entretien général de l'ensemble des locaux du CISELL ainsi que des véhicules.



#### Prestations de la structure

La première mission de la MECS et de l'accueil MNA est une mission de **protection** des jeunes qui nous sont confiés.

La mission principale de l'équipe s'articule autour des notions d'accompagnement et de soutien qui s'inscrivent dans un processus d'apprentissage, dont la finalité vise une insertion sociale et éducative.

Le quotidien est organisé sur des temps collectifs et individuels.

- Les temps collectifs permettent l'apprentissage des règles pour un « vivre ensemble ». Ils s'articulent autour de l'élaboration des menus, des courses, des repas, des activités (sportives et culturelles).
- Les temps individuels participent au projet personnel du jeune. L'accompagnement et le soutien éducatif s'articulent autour des différents axes du projet : lien avec la famille, scolarité ou formation, activités, suivis (médical, thérapeutique, judicaire, administratif, ...), hygiène, gestion du linge, rangement et nettoyage de la chambre.

Les principaux axes d'accompagnement travail et de vie dans la structure sont :

## • L'accompagnement et le suivi dans l'établissement scolaire ou le centre de formation :

Les éducateurs, la CESF et le jeune mettent en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la recherche d'une entreprise d'apprentissage quand cela est nécessaire.

Les éducateurs référents rencontrent régulièrement les équipes pédagogiques des établissements scolaires et les employeurs afin d'assurer une cohérence dans le suivi du jeune (comportement, résultats scolaires...).

Les éducateurs sont disponibles pour assurer l'aide au travail scolaire selon les difficultés ou les besoins.

Pour le public allophone accueilli aujourd'hui, un professeur diplômé de FLE (Français Langue Etrangère) intervient sur l'établissement. Il propose des programmes personnalisés afin de permettre aux jeunes d'acquérir les notions nécessaires de français courant et professionnel mais aussi d'intégrer les valeurs et nécessités culturelles françaises.

#### • Le suivi médical et psychologique ou psychiatrique :

Le CISELL dispose d'un médecin référent extérieur à l'établissement. Si le jeune a déjà un médecin de famille, il peut continuer à faire appel à lui.

L'éducateur organise le suivi médical global du jeune. Lors de son accueil un bilan complet est réalisé (sanguin, vaccins, consultation, etc...).

Une coordination du suivi psychologique est assurée par le psychologue de l'établissement pour le public nécessitant un accompagnement spécifique.

Le psychologue de l'établissement intervient pour le public accueilli dans la gestion de situations d'urgence ou pour des accompagnements spécifiques décidés en équipe avec adhésion du jeune.

#### · Le suivi administratif:

Les éducateurs et la CESF assurent les démarches administratives nécessaires aux jeunes (notamment l'ensemble des procédures concernant les MNA) afin de régulariser leurs situations pour leur majorité.

Cela implique des déplacements éventuels en préfecture et aux différentes ambassades. De plus, l'équipe se charge de démarches relatives à la règlementation du travail comme obtenir les autorisations nécessaires à la signature de contrats d'apprentissage ou contrats de travail.

#### • La prévention :

L'éducateur a un rôle de prévention et d'information auprès des jeunes, notamment sur les sujets de : la sexualité, l'hygiène corporelle, la toxicomanie, les conduites alimentaires ...

#### La sexualité :

Une forte vigilance est portée au respect de l'intimité et la dignité de la personne afin d'éviter la répétition de situations douloureuses. Un travail de partenariat avec le planning familial est aujourd'hui existant pour des consultations individuelles mais aussi pour des interventions spécifiques auprès de groupes.

#### • L'argent :

L'équipe éducative du CISELL gère tous les mois, avec le jeune, l'argent alloué : argent de poche, hygiène, vêture, coiffeurs...

#### • Les loisirs :

Une activité sportive ou culturelle est recommandée. Elle est pratiquée à l'extérieur de l'établissement (sport, musique, théâtre...).

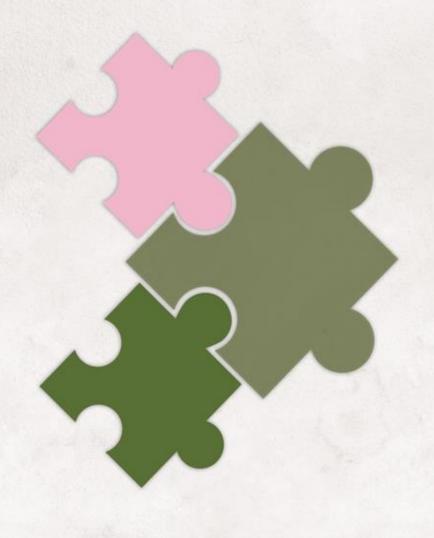
De façon plus ponctuelle, il est proposé des activités de groupe, sportives, culturelles, artistiques ou culinaires. Ces activités ont lieu le mercredi après-midi et les week-ends.

#### • Le temps libre :

En dehors du temps scolaire et des activités, les jeunes accueillis disposent de temps libre. Chacun est libre de s'occuper comme il l'entend : télévision, jeux vidéo, lecture, ordinateur, jeux de société, sortie individuelle, visites...

Troisième partie

# INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES





### **M**ODALITES D'ADMISSION

L'accueil d'un mineur résulte d'une demande de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'admission dépend de la capacité d'accueil de l'établissement et de l'adéquation entre la problématique du jeune et les missions confiées à l'établissement. L'établissement peut refuser une entrée s'il estime que cette dernière peut altérer le bien-être collectif.

#### Conditions d'admission :

• Notification de l'ASE soit d'une garde confiée par le juge (à travers une Ordonnance de Placement Provisoire ou un Jugement en Assistance Educative ou Tutelle), soit d'un accueil administratif.



#### PIECES A FOURNIR LORS DE L'ADMISSION

- Ordonnance de placement ;
- Contrat d'accueil rédigé par les services du Conseil Départemental ;
- Documents d'identité si existants ;
- Documents relatifs à la santé si existants ;
- Tout document administratif concernant le jeune accueilli.

#### **CONDITIONS D'ACCES AU DOSSIER**

L'information relative à l'accompagnement de l'usager est protégée par le principe de « secret professionnel partagé » auquel est tenu l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles.

Ainsi toutes les données à caractère personnel (informations qui vous identifient et qui vous sont propres) utilisées par l'APAJH 09 en tant que responsable de traitements pour assurer l'accompagnement des usagers sont traitées dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016-679) et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles.

Le partage et le traitement des informations ne concernent que les éléments strictement nécessaires à l'accompagnement de la personne et ne s'effectuent que dans la limite des missions de chaque professionnel.

A cet effet, toutes les informations nécessaires au suivi de l'accompagnement sont centralisées et conservées de manière sécurisée, d'une part, dans un dossier unique informatisé et, d'autre part, en format papier.

L'usager a un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données (dans la limite des obligations de conservation) et/ou de limitation du traitement.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute demande d'information relative à ces droits, il est possible de contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) en écrivant à l'adresse suivante : <a href="mailto:mesdonnees@apajh09.asso.fr">mesdonnees@apajh09.asso.fr</a> Après l'avoir contactée, si l'usager estime qu'elle n'a pas répondu à ses attentes et que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accompagnement de la personne et au respect des obligations légales et règlementaires.

#### **ASSURANCES - MUTUELLE**

L'Etablissement a contracté auprès de la MAIF les assurances suivantes :

- Assurance couvrant les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux, explosions).
- Assurance du mobilier (incendie, dégâts des eaux, explosions, vol).
- Responsabilité Civile (seulement lorsque les usagers sont pris en charge par les services de l'établissement).
- Assurance des véhicules.



#### **CONDITIONS D'ACCUEIL DES PROCHES**

Sous réserve de dispositions règlementaires et législatives, de décisions judiciaires ou administratives, ou d'indications thérapeutiques ou éducatives applicables, l'établissement se doit d'assurer le respect de l'exercice de l'autorité parentale.

Afin de pouvoir poursuivre un travail de qualité et efficace, le CISELL, dans la mesure du possible, mène un travail conjoint avec les proches ou la famille du jeune accueilli.

Pour se faire plusieurs points sont respectés :

- La famille se voit remettre le livret d'accueil ;
- La famille est informée des moyens mis en place pour l'accompagnement du mineur (scolarité...), sous condition de respect des dispositions énoncées dans les modalités de protection transmises par l'ASE;
- Les parents sont incités à participer aux diverses réunions officielles de l'établissement scolaire du mineur (conseil de classe...);
- La famille signe le contrat de séjour ;
- Les parents sont informés de l'évolution de la situation de leur enfant (résultats scolaires, comportement général, « dérapages », problème de santé...) tout en respectant l'intimité de celui-ci.

Le règlement de fonctionnement engage les différentes parties à respecter les règles de l'établissement.

## CONTINUITE DE

#### CONTINUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Un travail fort de coopération avec les différents acteurs entourant le jeune est mené afin d'assurer une continuité et une cohérence dans son accompagnement.

Pour ce faire le CISELL communique et peut faire appel à l'ensemble de ses partenaires :

- Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance de l'Ariège
- Les établissements scolaires : les écoles primaires, les collèges, les lycées, les lycées professionnels, les établissements d'éducation spécialisée, les centres de formation pour les apprentis au niveau départemental et régional (Foix, Toulouse, Albi) ;
- Les employeurs dans le cadre d'un contrat de travail ou d'une recherche de stage ;
- Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) et les Centre Médico-Psychologique (CMP) pour les mineurs / majeurs dans le cadre de suivis thérapeutiques;
- Les services adultes et pédopsychiatrie du Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC) pour des séjours d'observation et de rupture ;
- Les médecins et spécialistes de la santé pour le suivi médical ;
- Le planning familial pour travailler sur l'intimité et la protection de la vie intime et sexuelle :
- Les organismes d'orientation, d'insertion et de formation : le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), la Mission Locale, l'INSTitut d'Education Permanente (INSTEP), le Centre Inter institutionnel de Bilan de Compétences (CIBC), Pôle Emploi, la Mission Générale d'Insertion (MGI), afin de mener à bien l'insertion professionnelle des jeunes non scolarisés (mobilisation sur les projets individualisés, réalisation de bilans, rédaction de CV...);
- Les autres structures et établissements de l'APAJH09 notamment dans le cadre de prises en charge multiples ou de lieux d'accueil de stages ;
- La Préfecture de l'Ariège et les différentes ambassades dans le cadre des demandes de régularisation des MNA ;
- La Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi Ariège pour l'élaboration des autorisations de travail pour les apprentis;
- Les autres MECS de l'Ariège et la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE) dans le cadre de groupes de travail et d'échanges sur des sujets spécifiques ;
- Les intervenants extérieurs pour l'apprentissage du FLE (Français Langue Etrangère) auprès des MNA ;

- La Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap de l'Ariège dans le cadre de besoins spécifiques d'accompagnement de certains jeunes notamment après leur majorité;
- Les associations tutélaires dans le cadre de la mise en œuvre d'une ordonnance de jugement de curatelle, de tutelle ;
- L'AIPD 09 (Association Information Prévention Addictions Ariège) pour l'information et la prévention des addictions ;
- Les organismes institutionnels : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi...;
- Les clubs sportifs, diverses associations (culturelles, caritatives,...);
- Les différentes familles d'accueil des jeunes reçus en droits de visites ;
- La gendarmerie au titre de la prévention et d'un travail en collaboration;
- Le centre de secours de Lavelanet ;
- Educateur de rue / prévention

La continuité de l'accompagnement se fait aussi dans la durée avec la possibilité lors de la majorité du jeune accueilli, sous réserve de contractualisation avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, d'accueil sur les locaux de la résidence sociale afin de continuer le travail engagé vers l'autonomie.

#### RECOURS A UN MEDIATEUR

Le jeune ou son représentant légal, peut faire appel à un médiateur. Il a pour mission d'assister et d'orienter toute personne en désaccord avec la structure.

Le médiateur peut être choisi sur la liste des personnes qualifiées du département de l'Ariège (arrêté conjoint de l'ARS, de la Préfecture et du Conseil Départemental du 23 juin 2021).

Les coordonnées des personnes qualifiées sont disponibles par courrier postal ou électronique aux adresses suivantes :

#### **DDCSPP**

9, Rue Lieutenant Paul Delpech BP 103 – 09003 FOIX Cedex Tél.: 05.61.02.43.00

ddcspp@ariege.gouv.fr

## Délégation départementale de l'Ariège de l'ARS Occitanie

1, Boulevard Alsace Lorraine BP 30076 – 09008 FOIX Cedex

Tél.: 05.34.09.36.36

ars-oc-dd09-direction@ars.sante.fr ou ars-oc-dd09-pole-social@ars.sante.fr

#### Conseil Départemental de l'Ariège

Direction des actions pour le développement social et de la santé –

Direction adjointe de l'autonomie

Hôtel du Département - BP 60023 – 09001 FOIX Cedex

Tél.: 05.61.02.09.09 dsddir@ariege.fr

#### **APAJH 09**

Siège social

23, Chemin de Berdoulet - 09000 FOIX

**2**: 05.34.09.87.20 - Fax: 05.61.65.43.05

☐ : siege@apajh09.asso.fr

Site internet : www.apajh09.org

#### **MDPSH**

5, Rue du Cap de la Ville 09000 FOIX

**3.**: 05.61.02.08.04

#### **CAF**

5, Rue Victor Hugo – Peysales – 09000 FOIX
Place des Héros de la Résistance – 09100 PAMIERS
1, Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS
N° à tarif spécial : 0 810 25 09 10

#### **CPAM**

1, Avenue de Sibian - 09000 FOIX Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS N° à tarif spécial : 36 46

#### **MSA**

26, Allée de Villote 09014 FOIX Cedex

**2**.: 05.61.65.75.75

#### Numéros d'urgence

112 : Urgences - 15 SAMU - 18 : Pompiers - 17 : Police/Gendarmerie

Prévention et protection des enfants en danger ou en risque de l'être.

